

Paris, le 28 juin 2017

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Fondation de l'Islam de France a décidé d'octroyer des bourses afin de promouvoir la formation profane des imams, des aumôniers, des cadres associatifs et des étudiants en théologie liés au culte musulman qui s'inscrivent dans l'un des quinze « diplômes universitaires : laïcité, société, religion » dont vous trouverez la liste en annexe.

A cet effet, nous avons recueilli l'avis d'un groupe de travail composé d'un représentant du Conseil du Culte Musulman, du ministère de l'Intérieur, de l'université et de la recherche. Pour l'année universitaire 2017/2018, le soutien financier direct aux personnes inscrites dans un « DU » et dans les conditions fixées ci-dessus, se fera par une bourse dont le montant s'élèvera à la moitié des frais d'inscription effectivement payés (avec un plafond de 1000 euros pour les frais d'inscription retenus comme base de calcul). Le dispositif sera évalué en fin d'année universitaire et ajusté si nécessaire.

Un comité de sélection sera réuni et chargé de valider toutes les demandes de bourses qui auront été formulées (formulaire de demande de bourse en annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire connaître ce dispositif auprès de vos interlocuteurs habituels qui pourront trouver toutes les informations utiles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.fondationdelislamdefrance.fr

Restant à votre entière disposition, vous remerciant de votre implication et de l'intérêt que vous voudrez bien prendre à notre action, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Monsieur Bachir BAKHTI
Directeur Général